



**PRÉFÈTE
DE LA MAYENNE**

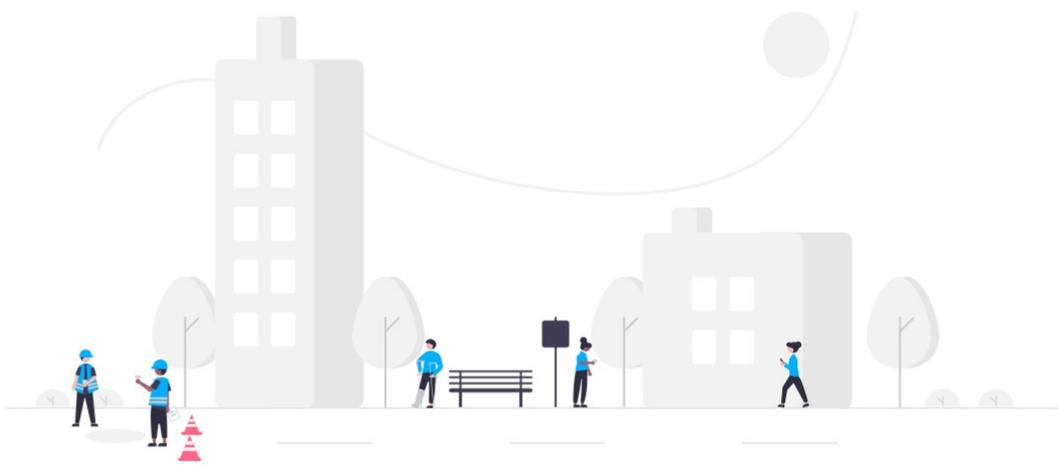
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Contrat de ville Laval agglomération 2024-2030

quartiers2030





SOMMAIRE

Préambule.....	4
----------------	---

PARTIE 1 : Enjeux et gouvernance du contrat de ville de Laval agglomération.....	5
---	----------

I. Les points de repères.....	5
A) Comprendre le contrat de ville.....	5
B) Les territoires cœur de cible du contrat de ville lavallois.....	6
C) Les leviers d'action en direction des quartiers populaires.....	7
II. La stratégie de mise en œuvre.....	10
A) Le pilotage et le mode de suivi.....	10
B) Renforcer la participation citoyenne.....	11
C) La stratégie de financement.....	12

PARTIE 2 : Une action territorialisée par quartiers.....	13
---	-----------

I. Des orientations stratégiques structurées autour de 4 priorités d'actions	13
A) Améliorer le cadre de vie des habitants.....	13
B) Soutenir la parentalité, la réussite éducative et l'insertion des jeunes.....	14
C) Lever les freins à l'emploi et soutenir les initiatives économiques locales. .	15
D) Renforcer l'appui à l'animation des quartiers.....	16
II. Des objectifs particuliers pour les Fourches.....	17
A) Les dynamiques de quartier.....	17
B) Des priorités d'actions.....	18
III. Des objectifs particuliers pour le grand St Nicolas.....	19
A) Les dynamiques de quartier.....	19
B) Des priorités d'actions.....	21
IV. Annexes.....	27



Préambule

Institués par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion, les contrats de ville visent à réduire les écarts entre les quartiers urbains défavorisés et les autres quartiers des mêmes agglomérations en améliorant les conditions de vie de leurs habitants. Un nouveau cycle de contractualisation s'ouvre désormais sous l'égide des contrats « **Engagements quartiers 2030** ».

Le présent contrat s'inscrit dans la volonté de promouvoir la cohésion sociale, le renouvellement urbain et le développement économique au sein des périmètres urbains les plus fragilisés du territoire lavallois dans un cadre de vie adapté aux enjeux climatiques, énergétiques et démographiques de demain.

L'élaboration de ce document est le résultat d'une **démarche participative** caractérisée par une étroite collaboration avec les acteurs de premier rang que sont les habitants et acteurs des quartiers. À cette fin, une concertation citoyenne a été lancée dès le début de l'été 2023 pour recenser la vision et les besoins des habitants des trois quartiers prioritaires lavallois : réunions publiques dans les quartiers des Fourches et de Saint-Nicolas, concertation avec les bailleurs sociaux, rencontres avec les jeunes, mobilisation des médiateurs sociaux, ou encore déplacement au sein des établissements scolaires des quartiers. Ces temps forts ont permis aux services de l'État et de Laval agglomération de consolider une vision partagée sur les priorités d'action pour ces six prochaines années de contractualisation.

Ce contrat est aussi le fruit d'un **travail partenarial** mobilisant l'ensemble des acteurs œuvrant au quotidien en faveur des quartiers, à savoir les collectivités territoriales (Laval agglomération, ville de Laval, Conseil départemental et Conseil régional), les services de l'État (services départementaux de l'éducation nationale, direction départementale des territoires, direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, l'Agence régionale de santé), les bailleurs sociaux ou encore la Caisse d'allocations familiales. Les associations agissant en faveur des habitants mais aussi les représentants des acteurs économiques ont également contribué à la définition de cette feuille de route partagée.

Les aspects de sécurité et de la prévention de la délinquance sont traités dans d'autres instances locales (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) et ne sont pas intégrés au présent document.

Au-delà des enjeux immédiats identifiés par l'ensemble des partenaires, **ce contrat fixe un objectif à long terme : celui d'associer durablement les habitants aux processus de décisions et d'actions au sein des quartiers prioritaires.** Mobilisés dans la construction d'une méthodologie d'implication citoyenne, les services de l'État et de Laval agglomération s'engagent à faire de ce contrat un espace partenarial vivant, où se construiront des solutions adaptées aux besoins évolutifs des habitants.



PARTIE 1 : Enjeux et gouvernance du contrat de ville de Laval agglomération

I. Les points de repères

A) Comprendre le contrat de ville

1. Les objectifs de la politique de la ville

La politique de la ville a pour objectif d'améliorer la vie des habitants vivant au sein des quartiers les plus en difficultés, que l'on appelle « quartiers prioritaires de la ville » mais que les habitants souhaitent dénommer « quartiers populaires » (QP). Conduite par l'État et les collectivités territoriales concernées, cette politique agit sur les enjeux de **vie quotidienne** des habitants (santé, éducation, précarité...), **l'urbain** (rénovation du cadre de vie), **l'activité économique et l'emploi** (accompagnement à l'insertion professionnelle et à la création d'entreprises) et la **sécurité**.

Le contrat de ville est l'outil de gouvernance de cette stratégie partenariale visant à réduire les écarts entre ces quartiers populaires et le reste du territoire. Il coordonne la mise à disposition de moyens spécifiques en direction des quartiers. Son but : permettre de **faire émerger des projets et des partenariats au bénéfice des habitants** de ces quartiers.

Pour le département de la **Mayenne**, cette politique concerne plus précisément 6 300 habitants vivant au sein de la ville de Laval, soit 3 % de la population départementale¹.

2. Les acteurs impliqués et la place des habitants

Pour lutter contre les inégalités impactant les quartiers populaires, un ensemble de partenaires sont mobilisés :

- l'État
- les collectivités (agglomération, ville, département, et région)
- les acteurs des quartiers (bailleurs sociaux, associations)
- les organismes partenaires (Caisse d'allocations familiales, Mission locale...)
- les acteurs économiques (entreprises, chambres consulaires...).

Gage d'une réponse effective aux besoins identifiés, la participation citoyenne a d'ailleurs été rendue obligatoire par la loi du 21 février 2014 « de programmation pour la ville et la cohésion urbaine » sous l'égide de la constitution de « Conseils citoyens ». La recherche d'une plus grande appropriation des projets financés dans le cadre du contrat de ville constitue un enjeu prioritaire afin de garantir l'effet levier des actions déclinées sur le terrain.

B) Les territoires cœur de cible du contrat de ville lavallois

¹ Données INSEE sur la base du recensement de la population de 2018



1. Une action priorisée sur trois quartiers prioritaires

La nouvelle liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville prévue au décret n° 2023-13140 du 29 décembre est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Ces territoires, identifiés selon un critère de revenu des habitants², sont au nombre de trois pour l'EPCI de Laval agglomération, tous sur la commune de Laval :

- **Les Fourches (QN05301M)**
- **Kellermann (QN05302M)**
- **Pavement – Charité – Mortier – Murat (QN05303M)**

Le périmètre de ces quartiers populaires de Laval a évolué en cohérence avec la réalité des « **quartiers vécus** » par les habitants conduisant à de nouvelles intégrations telles que l'école Charles Perault aux Fourches ou encore le Palindrome situé à Saint-Nicolas (quartier Kellermann).

Ces trois quartiers, où vivent actuellement 6300 habitants, présentent un **taux de pauvreté moyen de 46 %** contre 18,4 % en moyenne pour la commune de Laval³. A cela s'ajoutent d'autres difficultés d'ordre social telle qu'une forte présence de familles monoparentales⁴ ou encore un taux d'emploi très inférieur en quartiers populaires (pour les 15-64 ans : 50 % en quartiers populaires contre 66 % pour l'EPCI)⁵.

2. Des territoires en décrochage faisant l'objet d'une attention particulière

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville permet d'affecter 2,5 % des crédits du contrat de ville au financement d'actions sur des territoires en décrochage situés en dehors des QP.

Le diagnostic territorial mené dans le cadre de la refonte du contrat de ville a mis en évidence la situation de fragilité des quartiers de la **Dacterie** et **d'Hilard**. Les indicateurs socio-économiques montrent en effet un taux de pauvreté supérieur à celui de la commune de Laval⁶. Un taux de chômage élevé⁷, notamment chez les moins de 26 ans doit également être souligné.

Ces territoires, extérieurs aux QP, feront l'objet d'une veille continue de la part de l'ensemble des acteurs sur la durée du contrat de ville. Ils seront susceptibles d'évoluer dans l'esprit des orientations de la circulaire du 31 août 2023.

C) Les leviers d'action en direction des quartiers populaires

2 La géographie des quartiers Politique de la ville est définie par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, sur la base du critère de pauvreté. Elle correspond à des quartiers de 1 000 habitants ou plus, dont les ménages ont des ressources moyennes inférieures à 60% du revenu médian de l'unité urbaine concernée et des revenus métropolitains.

3 « Les Fourches : 46,2 %, Kellermann : 55,6 %, Pavement-Charité-Murat-Mortier : 40% Source Chiffres 2020 INSEE-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) »

4 Les Fourches : 21,4 %, Kellermann 21,7 %, Pavement-Charité-Murat-Mortier : 21,8 % contre 12,7 % pour l'EPCI : Source Chiffres 2022 INSEE-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA

5 Taux d'emploi des 16-64 ans : 68 % pour l'EPCI, 39 % pour Kellermann, 46 % pour les Fourches, 48 % pour Pavement-Charité-Murat-Mortier – Source 2019 INSEE-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi), actualisation 2023

6 En 2020, le taux de pauvreté est de 21,7 % à Hilard, et de 18,7 % à la Dacterie Source INSEE-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi)

7 Indice de chômage (demandeurs d'emploi en fin de mois de moins de 26 ans, toutes catégories confondus) « Dacterie : 44,9 %, Hilard : 40,1 % . Source Insee, Pôle emploi 2017-2019 – Traitements © Compas »



1. Les moyens annuels du contrat de ville

Chaque année des moyens spécifiques sont dégagés par l'État, Laval agglomération et la ville de Laval pour le financement d'actions déployées au sein des quartiers.

En 2023, le contrat de ville de Laval agglomération représente 515 000 € dont :

- 330 000 € dégagés par l'État ;
- 105 000 € dégagés par la ville de Laval ;
- 80 000 € dégagés par Laval agglomération.

2. La complémentarité avec les moyens de droit commun

Au-delà des moyens spécifiques du contrat de ville, l'objectif est de mobiliser les ressources de droit commun au profit des habitants des quartiers. Il s'agit de politiques sectorielles (santé, développement économique, éducation, urbanisme...) s'appliquant sur l'ensemble du territoire sans distinction entre les quartiers. Ces politiques de droit commun relèvent des compétences de l'État et de tous les niveaux de collectivités locales (Région, Département, Intercommunalités, Communes).

À titre d'exemples, les volets d'intervention suivants peuvent être cités :

- **Volet Éducation** : le dédoublement des classes de CP et CE1 en REP et REP+ au sein des écoles Jules Vernes et Badinter, dispositifs « vacances apprenantes » et « colos apprenantes », dispositif « Mon école faisons-la ensemble » déployé à A.Gerbault... ;
- **Volet Emploi** : Plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi de Laval agglomération, présence d'une École de la deuxième chance à Laval, parcours emploi compétences... ;
- **Volet Égalité femmes/hommes** : financement du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de Laval, stratégie de prévention et d'intervention contre les violences sexistes et sexuelles... ;
- **Volet Transition écologique** : financement du projet de Ferme urbaine avec le programme Quartiers fertiles de l'ANRU, mise en œuvre du contrat pour la réussite de la transition écologique de Laval agglomération... ;
- **Volet Intégration** : Contrat territorial d'accueil et d'intégration de la ville de Laval, déploiement du programme AGIR en Mayenne... ;
- **Volet accès aux droits** : présence d'une Maison France services à St Nicolas, mise à disposition de conseillers numériques coordonnés par le Conseil départemental ;
- **Volet Sécurité** : Fonds interministérielle de prévention de la délinquance décliné sur le département, Stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance de la ville de Laval...

Une plus grande articulation entre les moyens spécifiques de la politique de la ville et l'ensemble de ces dispositifs constitue une ambition partagée pour la mise en œuvre de ce contrat. En tant que politique additionnelle, une mobilisation optimale de l'offre d'accompagnements existants au profit des habitants demeure la priorité.

3. Des dispositifs et projets structurants au bénéfice des habitants

Déployés depuis plusieurs années, différents dispositifs et programmes constituent des illustrations concrètes d'une convergence des efforts en direction des quartiers les plus en difficultés, dans des domaines variés : la réussite scolaire, l'accompagnement à la parentalité, l'accès aux sports et aux loisirs ou encore des aménagements urbains d'ampleur.

● Le dispositif « Quartiers d'été »



Lancé durant l'été 2020, à la suite du premier confinement lié à la crise sanitaire, l'opération Quartiers d'été a pour ambition de faire de la période esti-



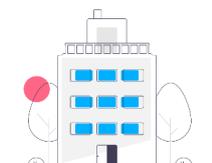
vale, un temps de divertissement et de rencontres pour les habitants, ainsi que des séjours à destination des familles et des jeunes. Pour le contrat de ville lavallois, les crédits de ce programme spécifique s'élèvent à 50 000 €.

- **Le Programme de réussite éducative**



Visant à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par des jeunes via la mise en place d'un suivi individualisé, le « Programme de réussite éducative » (PRE) porté par le CCAS de Laval suit environ 150 enfants⁸ issus des quartiers prioritaires et accompagnent les familles dans un parcours de réussite éducative.

- **Le Programme de rénovation urbaine**



Établi par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine bénéficie au quartier de Saint-Nicolas depuis 2016. Visant à accompagner une mutation des quartiers en favorisant la mixité sociale, le projet bénéficie au total d'un financement de 19,3 millions d'euros de la part de l'Agence nationale de renouvellement urbain. Pour mener le projet à son terme, les travaux devraient durer encore 6 ans.

- **Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)**



Co-financé par le contrat de ville et la Caisse d'allocations familiale de la Mayenne, le CLAS vise à suivre des enfants du CP au lycée en dehors du temps scolaire, pour leur offrir des moyens d'aides méthodologiques au travail scolaire. Pour Laval agglomération, ce sont 3 maisons de quartier au sein des QP qui sont agréées et porteuses du dispositif et mettent en œuvre des actions liées à l'ouverture culturelle, l'expression orale ou encore la confiance en soi des enfants.

4. La médiation sociale : le dispositif adultes-relais

Le programme « adultes-relais » encadre des interventions de proximité dans les quartiers prioritaires des contrats de ville. Il vise à renforcer le lien social et à favoriser le règlement des conflits de la vie quotidienne par le biais de la médiation. Sur les trois quartiers prioritaires lavallois, ce sont **6 médiateurs adultes-relais** qui sont déployés au quotidien pour accomplir des missions de médiation auprès des habitants dans les domaines du numérique, de l'accompagnement des jeunes, de l'emploi ou encore de la sensibilisation aux écogestes. Financés par l'État via une aide forfaitaire, 131 400 € ont été déployés sur l'année 2023 pour la mise à disposition de moyens humains dédiés aux quartiers prioritaires.

5. L'articulation avec les stratégies de territoire

L'intégration de différentes stratégies territoriales de Laval agglomération dans la définition du plan d'action du contrat de ville permet d'assurer la complémentarité des dispositifs et de concentrer les efforts là où les besoins ne sont pas couverts, ou le cas échéant de venir en appui à des dispositifs déjà opérationnels :

- **Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)**

Le thème de la sécurité est traité spécifiquement dans le cadre de la **Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de la ville de Laval 2023-2026** pilotée par un Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance. La représentation de l'État au sein des instances de

8 149 enfants suivis par le PRE sur la période 2022-2023



gouvernance est assurée par le directeur de cabinet de la préfète et permet une action complémentaire avec les orientations du contrat de ville, notamment sur les dispositifs de prévention communs aux deux outils contractuels.

- Synergie à mettre en place sur le volet sécurité : une concertation avec les services instructeurs du **fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation** en amont des programmations annuelles du contrat de ville sera établie pour assurer une continuité des actions en matière de prévention et d'engagement citoyens avec les actions financées par le contrat de ville.

- **Contrat de réussite de transition écologique (CRTE)**

La construction du CRTE de Laval agglomération autour des enjeux de plein emploi et de solidarité implique une nécessaire convergence avec le contrat de ville sur les actions concernant les quartiers prioritaires. L'animation du COPIL du CRTE par le secrétaire général de la Préfecture de la Mayenne, sous-préfet de l'arrondissement de Laval, ainsi que la présence des services techniques du contrat de ville garantiront la coordination des deux dispositifs.

- Synergie à mettre en place sur le volet transition écologique : coordonner l'**avancement du projet de ferme urbaine** dans le quartier de Nicolas inscrit dans le CRTE au regard des leviers d'investissement de droit commun (subventions Quartiers résilients, fonds vert) et des crédits du contrat de ville, dans l'optique de répondre au défi d'accès à une alimentation durable des habitants. Une articulation avec les orientations de la COP régionale devra également être recherchée.

- **Stratégie locale de santé déclinée par l'Agence régionale de santé (ARS)**

Une articulation entre les objectifs de promotion de santé figurant au sein du Contrat local de santé de Laval agglomération et ceux déclinés dans le présent contrat doit être recherchée. Plus largement, le contrat de ville doit assurer une complémentarité avec les actions portées par l'ARS en termes de réduction d'inégalités, de prévention, d'accès aux soins et de lutte contre les phénomènes de pauvreté au sein des quartiers prioritaires lavallois.

- Synergies à mettre en place sur le volet santé : une coordination avec les axes prioritaires du **Contrat local de santé (CLS)** devra être déployée notamment sur les thématiques communes aux deux stratégies que sont l'attention aux aménagements favorables à la santé et les actions de promotion de la santé dans le cadre du soutien à la parentalité. La promotion des actions favorisant une bonne santé mentale constituera à nouveau un axe commun d'intervention, en lien avec le **Conseil local de santé mentale**. Enfin, une association des services techniques du contrat de ville et de l'ARS pourra être mise en œuvre pour tout déploiement de stratégies locales visant la promotion d'objectifs communs sur les quartiers prioritaires (projets liés à la parentalité, au développement des compétences psychosociales des enfants...).



II. La stratégie de mise en œuvre

A) Le pilotage et le mode de suivi

1. Une gouvernance et un suivi territorialisé des actions du contrat de ville

La politique de la ville est co-animée par les services de l'État et de Laval agglomération. La préfète de la Mayenne est chargée de la négociation du contrat de ville avec les élus de la communauté d'agglomération de Laval, de la mobilisation des crédits de droit commun de l'État et de l'affectation des crédits spécifiques de l'État sur les territoires concernés. Le secrétaire général de la préfecture est désigné en sa qualité de sous-préfet de Laval pour assurer auprès de la préfète la coordination des services de l'État dans le domaine de la politique de la ville.

- Une gouvernance multi-partenaire :

Comité de pilotage	Comité technique	Équipe projet resserrée
Présidé par la préfète et le maire-président de Laval agglomération , cette instance comprend des représentants des services de l'État, des collectivités territoriales et organismes associés signataires du contrat. Son rôle : – arrêter les grandes orientations de la politique de la ville ; – valider le projet de contrat ; – prendre les arbitrages politiques et financiers.	Présidé par le secrétaire général de la préfecture, sous-préfet de Laval et de l' élu de l' agglomération en charge de la politique de la ville , ce comité réunit les élus de Laval agglomération concernés, les bailleurs sociaux ainsi que l'ensemble des co-financeurs des actions menées dans le cadre du contrat de ville. Son rôle : – donner un avis sur les actions à financer ; – valider une programmation financière annuelle ; – assurer une évaluation annuelle des actions réalisées.	Composé des équipes techniques du contrat de ville de la préfecture et de Laval agglomération , cette instance associe les responsables des thématiques prioritaires du contrat de ville. Son rôle : – Animer et coordonner le contrat de ville ; – Construire des projets en faveur des quartiers ; – Suivre les actions réalisées par les porteurs de projet ; – Préparer le comité de programmation financière.

- Un suivi territorialisé :

Des **comités opérationnels de suivi seront établis par quartiers**. Ces « Comités de quartiers » seront composés des services politiques de la ville de Laval agglomération et de la préfecture, ils associeront le réseau des acteurs agissant dans les quartiers (bailleurs sociaux, médiateurs, animateurs des maisons de quartiers, service jeunesse de la ville, éducateurs de rue, représentants du PLIE...). Via des réunions trimestrielles, ces temps d'échanges permettront d'assurer un **suivi des actions réalisées dans le cadre du contrat de ville** et d'exercer une **vigilance continue sur les actualités du quartier et les besoins des habitants**.

- Un temps de restitution systématique et annuel à l'attention des habitants :

Un bilan des actions réalisées sur l'année sera réalisé chaque année à l'attention des résidents et acteurs des trois quartiers prioritaires. Dans une démarche d'aller vers, ces temps de restitution et d'échanges seront réalisés de préférence au sein des lieux de vie des habitants (maisons de quartiers, maison des projets...) sur des horaires permettant une large participation de ces derniers. Il sera tenu compte des observations des habitants dans le cadre de la prochaine programmation du contrat de ville.



2. Un contrat adaptable selon les besoins du territoire

Le présent contrat de ville fera l'objet d'une **évaluation à mi-parcours en vue d'une actualisation en 2027**, afin d'ajuster les priorités identifiées et les stratégies déployées aux termes des trois premières années de contractualisation. Une **actualisation antérieure pourra également être décidée par le comité de pilotage** dès lors que des besoins mesurés de façon objective (indicateurs chiffrés, convergence de retours citoyens et d'acteurs des quartiers) feront état de la nécessité d'intégrer de nouvelles priorités et/ou périmètres d'action dès avant 2027.

B) Renforcer la participation citoyenne



Associés dès la construction des priorités de ce contrat, l'implication des habitants dans le portage de la politique de la ville constitue une priorité d'action pour les six prochaines années. Elle se déclinera par la mobilisation des moyens de concertation existants et par la construction d'une méthodologie ambitieuse de co-pilotage du contrat de ville avec les habitants.

1. Une mobilisation accrue des moyens de concertation actuels

La parole des habitants devra systématiquement être recueillie pour éclairer les programmations annuelles du contrat de ville au regard des besoins exprimés par le public bénéficiaire. Ces échanges se tiendront dans le cadre des dispositifs existants :

Conseils citoyens	Maison des projets	Convention citoyenne
3 conseils citoyens ont été installés au sein des QP lavallois. À ce jour, le conseil du Pavement constitue un relai toujours actif des besoins citoyens. Cette instance devra continuer à être mobilisée pour éclairer les pouvoirs publics.	Installée à Saint-Nicolas (place Mettman), ce lieu est ouvert à tous pour recueillir les attentes, contributions et propositions des habitants. En plus des ateliers dédiés à la rénovation urbaine, cet espace pourra constituer un levier de mobilisation des habitants.	Conduite par Laval agglomération, une convention citoyenne sera instituée au printemps 2024, dans la continuité de la concertation citoyenne initiée en 2023. Réunissant 50 habitants, les conclusions sont attendues avant l'été et pourront alimenter une actualisation du contrat de ville.

2. Mettre en œuvre le contrat de ville avec les habitants

Dans le cadre d'un accompagnement diligenté par le **Centre à l'appui de la participation citoyenne du Laboratoire d'innovation publique de l'État en Pays de la Loire (Etat Lin)**, une méthodologie innovante d'association des habitants des quartiers prioritaires sera proposée à l'horizon de l'automne 2024. Après une phase d'immersion débutant au premier trimestre 2024, le laboratoire proposera un plan d'action en vue de répondre aux objectifs de mobilisation pérenne et représentative des habitants à la gouvernance du présent contrat.

Cette feuille de route, déclinée dès 2025, sera annexée au présent contrat.



3. Rendre plus visibles les actions de la politique de la ville

La méconnaissance des actions du contrat de ville constitue l'un des principaux constats partagés lors des concertations citoyennes réalisées sur les 3 quartiers prioritaires. En vue de s'assurer de l'efficacité des projets déployés, une **communication systématique et accessible des actions conduites dans le cadre de ce contrat devra être déployée par les services de l'État et de Laval agglomération**. La même exigence s'appliquera aux **porteurs de projets financés annuellement** : une diffusion d'informations devra être réalisée sur les réseaux sociaux, auprès des maisons de quartier, des établissements scolaires concernés ainsi qu'auprès des médiateurs agissant dans les quartiers.

C) La stratégie de financement

1. Des financements pluriannuels ciblés

Les conventions pluriannuelles d'objectif (CPO) constitueront un axe d'intervention du présent contrat, et concerneront prioritairement le Programme de réussite éducative.

Le subventionnement par CPO sera conditionné à la cohérence des actions proposées par le porteur avec les besoins identifiés dans le cadre du présent contrat, aux moyens suffisants mis à disposition pour toucher le public cible ainsi qu'à la qualité des indicateurs d'évaluation proposés et à la solvabilité du porteur de projet. Un bilan annuel d'avancement du projet devra être adressé aux services techniques de la politique de la ville de la préfecture et de Laval agglomération.

2. Seuil plancher de subventionnement

Afin de concentrer les crédits du contrat de ville sur des projets structurants, des seuils plancher de subventionnement sont fixés comme suit :

- Un seuil plancher de 1 000 € sera respecté pour les subventions des associations ;
- Un seuil plancher de 5 000 € sera respecté pour les administrations (ville de Laval, Laval Agglomération, Établissements Publics Locaux d'Enseignement).

Les projets à l'initiative des habitants bénéficieront d'une attention particulière et pourront faire l'objet d'une dérogation.

Enfin, une enveloppe de 3 000 € de crédits sera conservée pour le financement de petits projets (moins de 500 €) qui pourront être étudiés au cas par cas par le comité technique tout au long de l'année.

3. Exigences vis-à-vis des porteurs de projet

- Les projets financés devront mettre en œuvre une démarche partenariale, mobilisant en priorité les leviers de droit commun ;
- Les porteurs de projets devront préciser les modalités d'intervention mises en œuvre pour permettre la participation effective des publics ciblés (interventions sur l'espace public, en pieds d'immeubles, usage de formes de communication innovantes et pédagogiques notamment à l'égard des jeunes...);
- Chaque projet devra être accompagné d'indicateurs d'évaluation pertinents pour s'assurer de la réponse aux besoins des habitants ;
- Une justification annuelle des actions menées devra systématiquement être présentée par le porteur de projet, au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Cette justification devra renseigner les indicateurs d'évaluation préalablement fixés et dresser un bilan quantitatif et qualitatif des bénéfices de l'action au profit des habitants, en particulier si le projet est reproposé en N+1.



PARTIE 2 : Une action territorialisée par quartiers

I. Des orientations stratégiques structurées autour de quatre priorités d'actions

A) Améliorer le cadre de vie des habitants et soutenir les projets de quartier

1. Enjeux de la thématique

Cette thématique figure au 3^e rang des défis les plus couramment cités dans le cadre des contributions recueillies via la plate-forme Quartier 2030.

Les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville à Laval n'ont pas dérogé à cette priorité. Ils ont spontanément exprimé leurs attentes en matière de gestion et d'amélioration de leur cadre de vie lors des échanges organisés au cours de l'été 2023 ou dans les questionnaires recueillis par le GLEAM (Groupement Local d'Employeurs d'Agents de Médiation).

Les enjeux communs à l'ensemble des quartiers lavallois portent ainsi prioritairement sur :

- une mise à jour des responsabilités d'intervention entre la ville de Laval et les bailleurs sociaux selon les territoires ;
- une attention quant à la gestion et au ramassage des déchets sur les points d'apport volontaire ;
- la gestion des encombrants ;
- une attente quant à l'aménagement d'espaces de proximité, lieux de détente, de rencontres, adaptés aux différentes tranches d'âge ;
- la mise en valeur des mobilités douces vers les services, les commerces et les espaces naturels dans les territoires.

2. Objectifs généraux

Les habitants souhaitent que les familles soient encouragées à mieux s'approprier leur territoire en développant des outils de participation citoyenne adaptés.

Ainsi l'objectif central de cette thématique sera d'assurer un environnement sain, résilient et sécurisé pour les habitants :

- en favorisant les mobilités douces dans et entre les territoires ;
- en accompagnant la conception de lieux de vie extérieurs pour tous les âges ;
- en associant les habitants à la priorisation, la réalisation et la gestion des projets.

Une dynamique territoriale pourra s'appuyer autour de la ville de Laval, de Laval Agglomération et des bailleurs Mayenne Habitat et Méduane Habitat sur des projets et démarches structurantes facteur d'une gestion renouvelée des territoires et d'une meilleure implication des habitants dans l'amélioration de leur quotidien :

- la démarche territoire 0 chômeur de longue durée ;
- la création d'une régie de quartier aux Fourches ;
- une expérience d'urbanisme transitoire lancée en 2023 sur le quartier de Kellermann ;
- les budgets participatifs portés par la ville de Laval ;
- le renouvellement des conventions d'exonération de TFPB.



B) Soutenir la parentalité, la réussite éducative et l'insertion des jeunes

1. Enjeux de la thématique

Une démarche spécifique en direction des jeunes a été organisée pendant l'été 2023 par la Préfecture de la Mayenne permettant une expression en petits groupes dans les quartiers pour cette tranche d'âge qui se mêle peu aux réunions publiques classiques. Leurs messages ont porté sur les thèmes suivants :

- un besoin de convivialité sur l'espace public et dans des locaux disponibles ;
- un accès considéré comme difficile aux structures sportives ;
- une mobilité jugée complexe vers les autres quartiers ;
- la difficulté d'identifier les actions mises en place pour eux notamment l'été ;
- un dialogue avec les adultes emprunts d'incompréhensions mutuelles.

Les habitants sont inquiets pour cette jeunesse faisant le constat d'une difficulté pour s'emparer pleinement du droit commun, probablement par méconnaissance, la fracture numérique pouvant expliquer en partie ce non recours. L'affirmation d'un manque de structures d'accueil, dans les quartiers, avec une problématique particulière sur des horaires atypiques, ou sur la période de l'été, témoigne d'un désarroi chez certaines familles.

Cette situation justifie qu'une **gouvernance de proximité renforcé visant à renforcer des actions communes autour de la parentalité soit mise en œuvre dès 2024**. Adossé aux comités de suivi territorialisés, ce travail partenarial devra notamment faire émerger un outil recensant l'ensemble des accompagnements disponibles en vue d'une diffusion auprès des familles.

2. Objectifs généraux

La mise en œuvre d'un travail collectif autour du soutien à la parentalité dans les territoires de la politique de la ville s'inscrira dans un objectif commun de conforter le parent comme premier acteur éducatif auprès de son enfant. Dans chaque quartier de la politique de la ville la mobilisation des acteurs de terrain sera recherchée afin de co-construire un projet complémentaire au service des familles (sur la base d'un existant – projets de centres sociaux, projets éducatifs – qu'il conviendra de répertorier) et de mieux articuler les différentes politiques conduites sur chaque territoire (politique de la ville, schéma départemental des services aux familles, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité...).

L'accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux vacances est un besoin et un droit dont nombre de familles, d'enfants, d'adolescents se sentent encore éloignés pour différentes raisons (financières, culturelles, information qui n'arrive pas au destinataire, difficulté à se projeter...). Et ce malgré des propositions nouvelles mises en place ces dernières années (écoles apprenantes, colo apprenantes, opérations quartiers d'été, implication de nouvelles associations, renforts humains déployés sur le terrain à certaines périodes de l'année...) et spécifiquement destinées à ces publics.

C'est pourquoi cet engagement sera reconduit dans ce contrat de ville en cherchant à améliorer la lisibilité et la visibilité d'une offre de service spécifique à la politique de la ville dans les quartiers mais aussi quand cela sera possible en dehors de ces territoires.



C) Lever les freins à l'emploi et soutenir les initiatives économiques locales

1. Enjeux de la thématique

Il ressort du diagnostic territorial que la situation de l'emploi au sein des trois quartiers populaires est très détériorée en comparaison à la situation globale de l'EPCI Laval Agglomération.

Il est constaté un taux d'emploi très inférieur en quartiers populaires (pour les 15-64 ans : 50 % en quartiers populaires contre 66 % pour l'EPCI). Un taux important de familles monoparentales doit également être relevé dans ces territoires⁹ où une femme sur deux est éloignée des dispositifs d'emploi, cela se constate particulièrement sur Kellermann. Il s'agit par ailleurs du quartier où le taux d'emploi est le plus faible.

Lorsque les habitants des quartiers populaires sont en emploi, ils occupent souvent des emplois à temps très partiels. L'accès à l'emploi des habitants des quartiers populaires est fréquemment limité par des freins à l'emploi auxquels ils sont confrontés (*exemples : la garde d'enfant, la santé, la maîtrise de la langue française, la confiance en soi...*).

L'enjeu sur cette thématique est unique : favoriser l'insertion socio-professionnelle des habitants des quartiers prioritaires.

2. Objectifs généraux

Sur la base de cet enjeu, le groupe de travail retient, pour lever des freins à l'emploi, les cinq axes de travail suivants :

- Maîtriser de la communication orale, écrite et non verbale (maîtrise du français, illettrisme, codes en entreprises...);
- Améliorer la confiance en soi des publics éloignés de l'emploi ;
- Favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes et des femmes avec un focus sur la nécessaire mixité des métiers ;
- Aider les publics ayant des problèmes de santé notamment de santé mentale, à trouver un emploi ;
- Développer les modes de garde pour les enfants de moins de 3 ans.

Les quartiers populaires présentent par ailleurs un potentiel de créateurs inexploités d'autant qu'une étude récente¹⁰ révèle que les entreprises créées dans les quartiers de la politique de la ville ont autant, voire plus de chances d'être pérennes après trois ans d'existence. C'est pourquoi un second objectif vise à favoriser l'entrepreneuriat autour de quatre axes de travail :

- Découvrir l'entrepreneuriat ;
- Promouvoir et aider à pérenniser l'entrepreneuriat en allant vers ;
- Promouvoir l'entrepreneuriat des femmes en quartier populaire ;
- Accompagner les créateurs d'entreprise pour pérenniser et développer leurs activités.

9 Les Fourches : 21,4 %, Kellermann 21,7 %, Pavement-Charité-Murat-Mortier : 21,8 % contre 12,7 % pour l'EPCI : Source Chiffres 2022 INSEE-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA

10 Etude « Entreprendre dans les quartiers : libérer tous les potentiels » - BPI France Le Lab et Terra Nova - 2020



D) Renforcer l'appui à l'animation des quartiers

1. Enjeux de la thématique

Le renforcement du vivre ensemble figure parmi les principaux projets à porter dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (concertation « Quartiers 2030 : vos projets pour les quartiers »). C'est aussi une priorité locale avec une contribution portée, lors de la préparation de ce contrat de ville, par un groupe de travail sur l'animation des quartiers lavallois qui a permis de retenir les enjeux suivants :

- Remettre de l'humain au cœur de l'espace public et renforcer le travail partenarial sur l'espace public ;
- Redynamiser la vie associative : mobiliser les bénévoles, faire vivre les associations de parents d'élève, adapter les modes de financements à la taille des associations et des projets à visibiliser ;
- Développer des projets intergénérationnels pour plus de convivialité dans les territoires ;
 - travail commun à organiser avec le service « prévention bien vieillir et intergénérationnel »
- Favoriser l'engagement citoyen dans les territoires ;
 - interroger nos modes de participation citoyenne (ne pas rester sur le schéma de réunion)

Cette dynamique doit s'inscrire dans une gouvernance de proximité associant dans les quartiers les partenaires institutionnels et les habitants.

2. Objectifs généraux

Sur la base de ces enjeux partagés et des échanges qui en ont découlé le groupe de travail a retenu pour ce contrat de ville les objectifs suivants :

- Apporter un soutien plus opérationnel au tissu associatif local ;
- Mobiliser des moyens humains supplémentaires sur l'espace public (soutenir les équipes d'animation) ;
- Développer des projets intergénérationnels et des projets d'engagement citoyen ;
- Expérimenter de nouveaux formats participatifs.



II. Des objectifs particuliers pour le quartier des Fourches

A) Les dynamiques du quartier

1. Les acteurs du quartier

La maison de quartier des Fourches est le centre social du territoire animé par une équipe permanente de 5 personnes (1 responsable, 2 agents d'accueil, 1 référent famille et 1 animateur). Ils sont complétés par des animateurs techniques et des animateurs du CLAS.

Les partenaires institutionnels (service social du conseil départemental, service prévention spécialisée Inalta, écoles dont l'école Charles Perrault, le collège Jacques Monod, le GLEAM, Habitat Jeunes, le CIO, Mayenne Habitat et Méduane Habitat, CCAS) et associatifs (Comité d'animation Bien être aux Fourches, Alcool assistante, ORPAL, club des Fourches... et une toute nouvelle association Bavard'Dons) déjà au cœur des dynamiques du projet de centre social seront invités à partager leurs dynamiques dans le comité opérationnel de suivi de la politique de la ville qui sera créé sur les Fourches.

2. Un projet structurant au cœur des Fourches : une régie de quartier

En 2021, un projet de création d'une régie de quartier a été soutenu dans le cadre du précédent contrat de ville et a mobilisé les acteurs de l'emploi et de l'insertion autour d'une démarche de diagnostic et d'accompagnement menée par le Comité National de Liaison des Régies de Quartier. Ce travail s'est terminé en 2022 et a permis de valider le projet de transformation de la structure ALTER-CITÉ en Régie de quartier. L'examen de la demande de label est en cours par le Comité national. Une labellisation au premier trimestre 2024 est attendue. L'ensemble de la nouvelle entité "ALTERNATRI 53" regroupant les anciennes associations Altercité, Alter services et Alternatri, a vocation à être labellisé.

L'objectif d'une Régie est d'améliorer le quotidien des habitants des quartiers en portant des activités utiles ayant un impact sur la qualité de vie des résidents. Les Régies sont des associations à gouvernance partagée avec les habitants et les acteurs du territoire.

Une Régie peut déployer des activités au-delà des limites des quartiers prioritaires mais concentre son intervention sociale sur un ou plusieurs quartiers. ALTERNATRI 53 porte un projet social basé sur le quartier des Fourches de Laval, tout en développant des activités plus larges sur le territoire de l'agglomération.



B) Des priorités d'actions

1. Amélioration du cadre de vie



La ville de Laval va engager un nouveau plan propreté à l'échelle de son territoire, mais il conviendra dans un souci de continuité et de cohérence d'action entre la ville de Laval et les bailleurs sociaux de travailler sur les limites des domanialités de chacun. Un travail spécifique sur la gestion des encombrants et la problématique des déchets qui s'amoncellent le week-end pourra être partagé.

Par ailleurs l'aménagement de nouveaux espaces de détente et de rencontre sera encouragé dans le cadre notamment de propositions d'urbanisme transitoire. La place Pasteur devant la maison de quartier des Fourches pourra être investiguée en ce sens.



2. Soutien à la parentalité, la réussite éducative et à l'insertion des jeunes

Les échanges entre professionnels seront encouragés dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville afin de favoriser une articulation la plus efficace possible entre la politique de la ville et les politiques publiques engagées sur le terrain.



Un travail spécifique sera mis en place sur la thématique de la parentalité afin de fédérer les partenaires de la politique de la ville autour d'initiatives communes complémentaires au droit commun.

Une vigilance accrue sera portée à l'égard du public des 8-12 ans, et plus largement aux périodes de transitions (petite enfance, passage de l'école élémentaire au collège, adolescence et accompagnement à la scolarité et l'orientation scolaire...).

Permettre à tous d'accéder aux activités sportives, à la culture, aux loisirs de son choix sera au cœur des priorités.



3. Lever les freins à l'emploi



La part des 16-25 non scolarisés et sans emploi est trois fois supérieure dans les QP et en particulier aux Fourches (38 %) que dans le reste de l'agglomération lavalloise. Le décrochage scolaire semble donc plus important dans le quartier des Fourches que dans les deux autres quartiers populaires de la ville de Laval.

Renforcer l'insertion socio-professionnelle de ces jeunes constitue dès lors un objectif spécifique pour ce territoire.

4. Renforcer l'appui à l'animation du quartier

Les efforts qui seront entrepris viseront en particulier à :

- Appuyer/ renforcer les équipes d'animation sur la période estivale ;
- Renforcer les pôles adolescents.



III. Des objectifs particuliers pour le grand St Nicolas (Kellermann et Pavement)

A) Les dynamiques de quartier

1. Les acteurs des quartiers

La maison de quartier de Saint-Nicolas est le centre social du territoire de Kellermann animé par une équipe permanente de 8 personnes (1 responsable, 4 agents d'accueil, 1 référent famille, 1 animateur et 1 référent aide administrative). Ils sont complétés par 2 animateurs pour le CLAS. La maison de quartier du Pavement est le centre social du territoire Pavement-Charité-Mortier-Murat composée de 6 personnes (1 responsable, 2 agents d'accueil, 1 référent famille et 1 animateur), complétée par 3 animateurs CLAS.

Chaque centre social fédère autour de son projet des représentants institutionnels : la Caf, INALTA, le centre départemental de la solidarité, l'Inspection d'académie, Mayenne Habitat, Méduane Habitat ... associatifs : Altercité, l'association AGIR, le comité des locataires, le comité d'animation La Grange, DRITA... et des représentants citoyens.

Une participation citoyenne ouverte, porteuse de projets, sera au cœur des engagements de la politique de la ville en complément des outils mis en place par le projet de centre social.

2. Les projets structurants

- **Rénovation urbaine**

Inscrit dans une convention ANRU ambitieuse le quartier du grand Saint-Nicolas est l'objet de transformations profondes à la fois sociale, économique, écologique et urbaine visant notamment à :

- Désenclaver ce territoire, rénover l'ensemble des logements du parc social et construire une nouvelle offre de logements ;
- Aménager des espaces publics de proximité offrant des usages récréatifs divers, en contribuant à la transition écologique et en luttant contre leur surexposition aux phénomènes climatiques ;
- Créer de nouvelles activités économiques dans le quartier avec entre autres la mise en place du dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ;
- Reconquérir la trame verte et bleue et la Plaine d'Aventure, en mettant la nature au cœur du projet urbain, avec notamment la création d'une Ferme Urbaine.



- **Ferme urbaine**

Laval Agglomération est ainsi porteur d'un projet d'installation d'un lieu nourricier sur le quartier de Saint-Nicolas à Laval en lien avec son projet de rénovation urbaine. Ce projet social, solidaire et participatif vise à relever 3 défis majeurs :



- nourrir sainement les habitants en situation de précarité en développant une offre accessible et engageante ;
- repositionner sur l'emploi, par les activités agricoles, les personnes qui en sont éloignées ;
- fédérer les habitants des quartiers autour de l'agroécologie.

L'année 2023 a été consacrée à l'examen des conditions d'implantation d'un lieu de production sur un périmètre identifié d'une dizaine d'hectares sur la plaine d'aventure, l'un des plus grands parcs urbains du territoire. Les résultats obtenus témoignent des potentialités des terres de la plaine d'aventure pour ce projet :

- les sols sont de bonne qualité, aptes à être cultivés ;
- la biodiversité recensée, conservée en l'état, est compatible avec le projet et se verra mise en valeur et développée ;
- la zone humide a été affinée pour sa bonne préservation et celles des espèces qui y ont été recensées (salamandre tachetée, triton crêté et triton palmé, campagnol amphibie...);
- l'eau est disponible sur le site, par forage et surtout par une valorisation des eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées qui pourraient subvenir aux 2/3 des besoins.

Les habitants se sont appropriés ce projet tout au long de cette phase d'étude et ont exprimé leur souhait de préservation de l'aspect ouvert, aventurier, sauvage, libre de la plaine d'aventure.



La gouvernance de ce lieu inclusif et d'animation, orientée vers la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif, permettra de garantir que toutes les parties prenantes seront associées et mobilisées sans distinction sur ce projet.

- **Territoire zéro chômeur longue durée**



Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée est un projet national qui vise à mettre fin au chômage de longue durée sur un territoire donné. Pour Laval, c'est le territoire du grand Saint-Nicolas qui a été retenu pour cette expérimentation.

Après la création d'un Comité Local pour l'Emploi composé d'un ensemble de partenaires solidaires sur la question de l'activation du droit à l'emploi, une équipe projet a pu s'engager dans des actions de mobilisation auprès des personnes durablement privées d'emploi. Objectifs : faire correspondre les aspirations des personnes rencontrées avec les offres d'emploi existantes, les préparer au retour à l'emploi, et préfigurer des activités correspondant à leurs compétences dans le cadre d'une entreprise à but d'emploi (Valorisons 53).



D'ici décembre 2026, ce sont 80 personnes privées durablement d'emploi qui retrouveront une solution à long terme chez Valorisons 53 et 120 personnes sur le marché du travail classique.



B) Des priorités d'actions

1. Amélioration du cadre de vie

La ville de Laval va engager un nouveau plan propreté à l'échelle de son territoire, mais il conviendra dans un souci de continuité et de cohérence d'action entre la ville de Laval et les bailleurs sociaux de travailler sur les limites des domanialités de chacun. Un travail spécifique sur la gestion des encombrants et la problématique des déchets qui s'amoncellent le week-end pourra être engagé.

Des réponses aux besoins d'aménagements extérieurs exprimés par les enfants et les habitants seront recherchés (à travers l'urbanisme transitoire par exemple).

Enfin la mise en valeur de la plaine d'aventure pourra se développer à travers l'aménagement de liaisons douces et des interventions spécifiques sur les 5 entrées de ce parc urbain qui figure parmi les plus grands de Laval.



2. Soutien à la parentalité, à la réussite éducative et à l'insertion des jeunes



Les échanges entre professionnels seront encouragés dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville sur le modèle des « cafés papotes » qui sont actuellement organisés à Saint-Nicolas (échanges entre professionnels) afin de favoriser une articulation la plus efficace possible entre la politique de la ville et les politiques publiques engagées sur le terrain.

Un travail spécifique sera mis en place sur la thématique de la parentalité afin de fédérer les partenaires de la politique de la ville autour d'initiatives communes complémentaires au droit commun.



Une vigilance accrue sera portée à l'égard du public des 8-12 ans, et plus largement aux périodes de transitions (petite enfance, passage de l'école élémentaire au collège, adolescence et accompagnement à la scolarité et l'orientation scolaire...). Permettre à tous d'accéder aux activités sportives, à la culture, aux loisirs de son choix sera au cœur des priorités.

3. Lever les freins à l'emploi



La part des enfants de moins de 3 ans est beaucoup plus importante sur le quartier Pavement-Charité-Mortier-Murat (20 %) que sur Laval Agglomération (13,6 %) alors qu'elle est équivalente pour les deux autres QP de la ville de Laval (Les Fourches et Kellermann).

S'associer, participer à des projets de développement des modes de garde pour les enfants de moins de 3 ans sur le quartier Pavement-Charité-Mortier-Murat constitue un cadre de travail particulier pour ce territoire.



4. Renforcer l'appui à l'animation du quartier

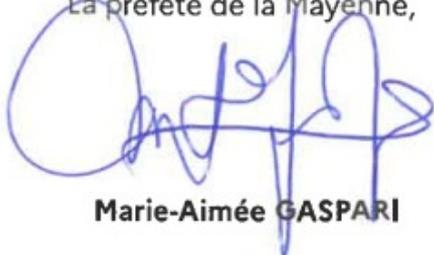
Les efforts qui seront entrepris viseront à :

- Appuyer/ renforcer les équipes d'animation sur la période estivale ;
- Renforcer les pôles adolescents.



Fait à Laval, le **10 JUIL. 2024**

La préfète de la Mayenne,



Marie-Aimée GASPARI

Le président de Laval agglomération,



Florian BERCAULT

Le président du Conseil départemental,



Olivier RICHEFOU

La présidente du Conseil régional des Pays de la Loire,



Christelle MORANCAIS



Les partenaires signataires :

Le maire de la ville de Laval,



Florian BERCAULT

La directrice académique des services de l'Éducation nationale,



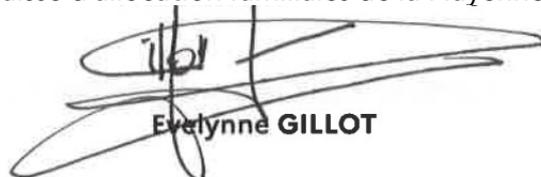
Brigitte LACOSTE

La directrice de la Caisse d'allocations familiales de la Mayenne,



Magali JACQUET

La présidente du Conseil d'administration de la Caisse d'allocation familiales de la Mayenne



Evelynne GILLOT

Le responsable Création et entrepreneuriat Pays de la Loire de BPI France



Olivier PICHON

Le directeur régional Pays de la Loire de la Caisse des dépôts et consignations,



Philippe JUSSERAND

Le directeur de la Mission locale de la Mayenne,



Mission Locale de la Mayenne
23 place du Général Ferrié
53000 LAVAL
Tél : 02.43.56.00.12

Le directeur territorial de la Mayenne de France travail,



Pierre PERRAULT

Le président de Mayenne Habitat,



Gwénaél POISSON

Le président de Méduane Habitat,



Patrice MORIN

La directrice de la délégation territoriale de la Mayenne de l'Agence régionale de santé des Pays de Loire



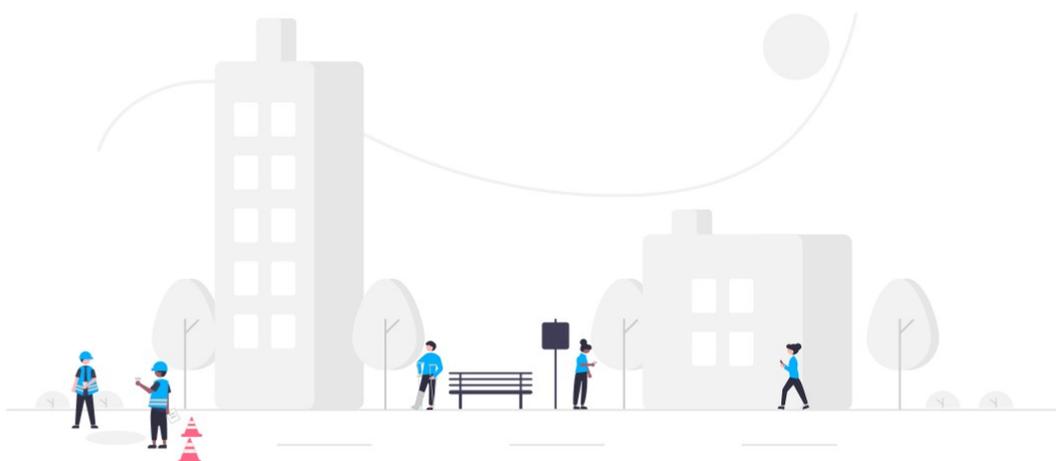
Valérie JOUET

Le président de la Chambre de commerce et de l'industrie de Mayenne,



Eric HUNAUT





IV. Annexes



CONTRATS DE VILLE ANNEXE REGION PAYS DE LA LOIRE

La Région des Pays de la Loire est partenaire des collectivités et de l'Etat dans les programmes de rénovation urbaine situés dans les quartiers politique de la ville, à savoir les villes retenues au niveau national : Angers, Trélazé, Cholet, Saumur, Nantes, Saint Herblain, Orvault, Rezé, Saint-Nazaire, Trignac, Chateaubriant, Laval, Le Mans, Allonnes, Coulaines, Sablé-sur-Sarthe, La Roche-sur-Yon et Fontenay-le-Comte. Compte tenu de l'importance de ces villes dans la dynamique territoriale reprise dans l'armature territoriale du SRADDET, la Région entend poursuivre son engagement dans ce programme devant permettre d'améliorer le quotidien des habitants de ces quartiers.

Quatre priorités ont été fixées pour le mandat régional en cours et doivent guider l'action des politiques publiques :

- . Jeunesse
- . Emploi/économie
- . Transition écologique
- . Handicap

Le défi de la cohésion territoriale

Soutien à l'investissement dans les quartiers politique de la ville

La Région des Pays de la Loire est signataire et partenaire financier des conventions « Contrat de Ville ». Aussi, la Région Pays de la Loire entend déployer des crédits spécifiques permettant d'accompagner les projets déclinés dans le cadre de ces conventions en complément des financements existants et déjà fléchés dans ces conventions et qui proviennent de ses politiques sectorielles (fonds européens, travaux dans les lycées, formation, emploi, mobilité, contrats territoire région, etc...).

Les investissements soutenus au titre du dispositif concernent des opérations contribuant à renforcer la cohésion sociale, le cadre de vie ou le développement économique du ou des quartiers couverts par le Contrat de Ville et n'entrant pas dans des financements déjà identifiés par la Région.

A titre d'exemple, non limitatif, on peut citer :

- . la création ou la réhabilitation de logements ;
- . les équipements publics et de services publics (création, rénovation) s'ils sont liés aux thématiques emploi et/ou jeunesse ;
- . l'aménagement des espaces publics qui concernent des voies vertes ou des voies cyclables ;
- . les travaux de dépollution des sols ;
- . l'acquisition du foncier ;
- . la démolition de bâtiments si reconstruction (si cela répond aux priorités et principes énoncés).

Par ailleurs, la Région des pays de la Loire soutient l'action de RésO Villes, centre de ressources de la politique de la ville créé il y a bientôt vingt ans en Bretagne et Pays de la Loire. Il accompagne les collectivités, l'État, les associations et l'ensemble des acteurs publics et privés concernés par les quartiers prioritaires.

RésO Villes a une position singulière de tiers facilitateur ; une approche transversale des politiques de droit commun ; une pédagogie fondée sur l'échange des pratiques ; une ingénierie territoriale partagée entre des acteurs très divers ; des services délivrés en proximité des acteurs.

La Région encourage et accompagne les dynamiques des acteurs ressources du développement territorial. En outre, elle souhaite faciliter la mobilisation de ces acteurs relais pour porter collectivement un réseau des acteurs des territoires. C'est pourquoi la Région s'engage à poursuivre l'accompagnement de RésO Villes pour l'année 2024.

A partir des défis liés au changement climatique et au cours de l'année 2023, RésO Villes a proposé aux collectivités et partenaires de construire des solutions adaptées aux réalités des quartiers. Le programme Labo Quartiers en Transitions accompagne 4 territoires (La Roche sur Yon, Angers, Saint-Nazaire et Quimper) pour expérimenter une méthodologie afin d'identifier les vulnérabilités des quartiers vis-à-vis du changement climatique. Les ressources potentielles, facteur de résilience, permettent de construire une feuille de route pour les contrats de ville.

Les fonds européens

Les territoires concernés sont couverts par une logique d'enveloppe déléguée par la Région de fonds européens au profit de la mise en œuvre d'une stratégie locale.

Ces territoires sont très majoritairement concernés par les « *investissements territoriaux intégrés* » (ITI) du nouveau Fonds européen pour le développement régional (FEDER), soit 63 M€ au total pour l'ensemble de la région.

Outre le dispositif ITI, ces mêmes territoires sont éligibles à d'autres mesures du programme FEDER (par exemple : rénovation thermique des logements sociaux).

En parallèle, au moins 3 territoires bénéficieront du nouveau dispositif de « *liaisons entre les actions de développement de l'économie rurale* » (LEADER) du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) soit : Châteaubriant, Sablé sur Sarthe et après la session d'octobre, sous réserve de validation : Fontenay le Comte. Le nouveau LEADER mobilisera 29 M€ pour l'ensemble de la région.

La santé

Les crises que traverse notre système de santé (Covid, malaise des soignants, fermeture des sites d'urgence) ont mis en lumière ses difficultés et faiblesses : 74 % des citoyens estiment ainsi que notre système de santé se dégrade et 37 % estiment vivre dans un désert médical.

Ce constat est particulièrement marqué au sein des quartiers prioritaires de la ville (QPV). En effet, les QPV - ou quartiers pauvres - sont marqués par de fortes disparités en matière de santé, qu'il s'agisse des indicateurs (espérance de vie, prévalence de certaines pathologies, etc.) ou de l'offre de soins.

Les QPV se caractérisent par la concentration des populations vivant en dessous du seuil de pauvreté (60 % du revenu médian). Les habitants des quartiers et territoires les plus défavorisés cumulent des difficultés sociales et économiques ayant un impact direct sur leur santé. Des conditions de vie plus précaires, tels que le logement dégradé, une mauvaise alimentation, une plus grande sédentarité ainsi qu'une pénibilité au travail, accentuent en effet les risques sanitaires.

Plusieurs pistes d'actions peuvent être envisagées pour améliorer l'accès à la santé au sein des territoires les plus défavorisés :

- . Développer des dispositifs "d'aller-vers" ;
- . Favoriser des modèles d'organisation des soins innovants ;
- . Développer les centres et maisons de santé ;
- . Définir des politiques de santé au niveau local en adéquation avec les besoins locaux (santé communautaire).

Ces territoires concentrent et exacerbent des difficultés que l'on rencontre sur l'ensemble du territoire régional. La Région entend répondre à ces problématiques, sur ces quartiers notamment, à travers son Plan Région santé 2022-2028 propose ainsi cinq grandes ambitions :

- . Ambition 1 : renforcer l'accès aux soins de tous les habitants pour une santé partout et pour tous,
- . Ambition 2 : déployer les formations pour installer des soignants dans les territoires,
- . Ambition 3 : accélérer l'innovation et la recherche pour bâtir la santé du futur,
- . Ambition 4 : accompagner les jeunes à devenir acteurs de leur santé et de leur bien-être,
- . Ambition 5 : agir sur notre alimentation et notre environnement pour mieux préserver notre santé.

La Région entend ainsi mobiliser près de 190M€ sur ce plan.

En outre pour la période 2021-2027 la Région accompagne sur les territoires les plus fragiles (QPV, ruraux) les collectivités locales et acteurs de santé publique à mobiliser le Fonds Social Européens (5,9M€ sur le volet santé pour cette période) pour développer des projets de santé.

Culture Sport et Vie Associative

La Région a déployé une nouvelle dynamique pour la culture et le patrimoine à travers une ambition culturelle et patrimoniale en faveur des habitants de tous les territoires

La Région des Pays de la Loire a choisi de bâtir une nouvelle relation avec les acteurs pour renforcer la création et la transmission et soutenir une offre culturelle de qualité et accessible partout et pour tous.

La Région soutient le développement des arts visuels, du cinéma, du livre et de la lecture ou du spectacle vivant à travers différents types d'aide. Ces dispositifs d'aides en faveur des territoires et des publics favorisent les liens entre les artistes, les territoires et les habitants ainsi que les actions en faveur de l'accessibilité culturelle en direction des jeunes.

Les territoires peuvent solliciter l'aide de la Région à travers une convention de partenariat pour mener à bien des opérations d'inventaire du patrimoine et bénéficier d'un accompagnement méthodologique ou financier, d'une expertise patrimoniale ou de conseils. Elles peuvent également être aidées par la Région dans la conservation ou la restauration d'un patrimoine protégé ou non, au titre des Monuments historiques. Enfin, la Région les accompagne également dans leurs actions de transmission du patrimoine.

La nouvelle stratégie culturelle et patrimoniale régionale veut avant tout promouvoir une culture qui fédère et réunit ses habitants : populaire, festive et innovante, la culture en Pays de la Loire doit s'adresser à tous et partout sur le territoire ligérien.

Le sport offre un cadre propice à l'inclusion, à la cohésion sociale et à la création de liens entre les individus. La Région entend aussi l'utiliser comme un outil pour promouvoir des valeurs positives, améliorer la santé et le bien-être, prévenir les problèmes sociétaux et valoriser les talents individuels. Reconnue comme un acteur incontournable du sport sur notre territoire, son action irrigue l'ensemble des partenaires du sport : mouvement sportif fédéral, clubs, pratiquants amateurs ou professionnels, collectivités territoriales.

La Région accompagne ainsi les projets sportifs tels que : organiser un événement, accompagner son parcours de sportif de haut niveau ou en devenir, accéder à des infrastructures sportives d'entraînement ou de formation...

Enfin, la Région a également souhaité faire de l'engagement et du civisme le pilier de sa politique associative. Elle s'engage pleinement pour l'égalité femmes hommes ainsi que pour l'innovation sociale au service du territoire. Après une phase de concertation avec l'ensemble des acteurs associatifs du territoire, la Région a adopté sa nouvelle stratégie "Egalité, Civisme et Engagement".

A titre d'illustrations :

Sport

Organisation d'animations sportives en lien avec les lycées et les clubs, dans le cadre de manifestations majeures tels que le Coupe du Monde de Rugby 2023, Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 pour faire gagner des places à des jeunes des quartiers prioritaires de la ville.

Culture

Dans certaines conventions et règlements d'intervention est mentionnée la mise en œuvre d'actions en direction de publics éloignés de la culture, dont certains pouvant relever de la politique de la ville.

Territoires de culture aussi bien sur son volet fonctionnement et investissement vise l'équilibre de l'offre culturelle entre les territoires mais concerne essentiellement les territoires ruraux. Ce dispositif n'intervient que très rarement sur des projets en direction de quartiers prioritaires relevant de la politique de la ville.

Vie associative

Fonds « Egalité femmes-hommes » : soutien aux projets associatifs de lutte contre les inégalités, l'isolement, la précarité et les violences faites aux femmes. Les projets financés répondent aux priorités suivantes :

- sensibilisation des jeunes à la lutte contre les stéréotypes ;
- promotion de l'égalité professionnelle en favorisant la mixité des métiers et l'entrepreneuriat ;
- lutte contre l'isolement et les violences intrafamiliales et plus particulièrement celles faites aux femmes.

Fonds « innovation sociale » : accompagne les projets associatifs dans le domaine de la lutte contre le gaspillage alimentaire, la précarité hygiénique, la précarité étudiante, ainsi qu'en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap et la solidarité vers des territoires qui expérimentent des nouvelles formes d'engagement solidaire. Ces deux fonds peuvent permettre de valoriser et soutenir certains projets en direction de quartiers prioritaires relevant de la politique de la ville. A titre d'exemple, la Région soutient annuellement l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV) dans son projet de développement du programme KAPS (Colocations A Projets Solidaires) permettant à des jeunes de vivre un engagement solidaire et de faire l'expérience d'un projet collectif sur un territoire précis en contrepartie d'un logement en colocations dans ce même quartier (principalement dans des quartiers prioritaires).

Evènement des Trophées Joséphine : prix décernés chaque année aux femmes qui osent et qui s'engagent en Pays de la Loire. La Région souhaite mettre en lumière des femmes inspirantes qui, par la diversité et l'audace de leur parcours, trouvent une résonance forte auprès d'autres femmes et hommes, et en particulier parmi les jeunes générations. Lors de l'édition 2023, un trophée a été remis aux deux co-fondatrices d'une micro-crèche inclusive située dans un quartier prioritaire d'Angers.

Pour autant, compte tenue de l'enveloppe financière restreinte, il a été décidé par les élus lors du vote en octobre 2022 de la nouvelle feuille de route « Egalité, civisme et engagement » de concentrer l'action régionale vers une dizaine de territoires situés en Nord Mayenne, en Sarthe et en Vendée qui apparaissent plus fragiles (perte d'emplois, difficultés sociales plus importantes, perte démographique, etc.) et qui souhaitent expérimenter de nouvelles formes d'engagement.

Le défi de la Jeunesse

L'éducation

Le Projet éducatif régional témoigne de la volonté régionale d'œuvrer au service de la réussite scolaire de chaque jeune. Il vise à encourager l'engagement, l'esprit de responsabilité, de mobilisation citoyenne, d'entreprise et de créativité des élèves. Il prolonge les initiatives pédagogiques et éducatives des établissements en mobilisant des partenariats, valorise les talents des jeunes ligériens et constitue un outil de persévérance scolaire.

Certains dispositifs concernent plus particulièrement les quartiers prioritaires comme par exemple : l'appel à projet jeunes en difficulté et le fonds social (aide financière)...

Le **Projet éducatif régional** c'est 1 ambition : **favoriser la réussite scolaire des lycéens** et 7 axes stratégiques :

1. **Rendre accessible la ressource pédagogique pour tous** : Financement pour tous les lycéens d'un ordinateur et des ressources pédagogiques numériques et papier (manuels scolaires) – Montant : 28 000 000 € ;
2. **Lutter contre le décrochage scolaire** : Appel à projets « jeunes en difficulté dans leur établissement » : cofinancement d'actions menées par les lycées visant à aider les élèves dans leurs devoirs, dans leurs relations aux autres et avec eux-mêmes (remédiation scolaire, bien-être scolaire), Ecoles de production... - Montant : 1 800 000 € ;
3. **Développer les compétences psychosociales** : la Région attribue à chaque lycée des Crédits éducatifs d'autonomie (CEA) afin de permettre aux élèves l'accès à des activités parascolaires et culturelles, des expériences qui renforcent la confiance en soi et développent les talents ; des actions sur mesure selon les besoins des élèves ; les différents dispositifs proposés par la DCSA (Prix Littéraire – le plus grand musée de France, séquence lycéens des Joséphine et la DESR (actions scientifiques pour collégiens et lycéens) – Montant : 3 500 000 € ;
4. **Impulser une dynamique de projets** au sein de lycées : Appel à projets éducatifs dont l'objectif est de rendre les lycéens acteur de projets, encourager la créativité, explorer différents sujets et développer leurs intérêts et leur motivation pour l'apprentissage – Montant : 400 000 € ;
5. **Promouvoir l'inclusion scolaire** : développer les jumelages entre lycées et établissements scolaires spécialisés, promouvoir l'empathie, le respect et l'inclusion scolaire entre élèves par la réalisation de projets communs – Montant : 70 000 € ;
6. **Valoriser les filières professionnelles, agricoles et scientifiques** via le dispositif Résidence Pro porté par la Villa Médicis et le Projet Scientifique qui reste à créer – Montant : 500 000 € ;
7. **Réduire les obstacles financiers à la réussite** : fonds social, financement du 1^{er} équipement professionnel, lutte contre la précarité menstruelle – Montant : 4 400 000 €.

Le montant total du Projet éducatif régional s'élève à la somme de **38 670 000 €** (dont 25 000 000 € en investissement pour l'équipement numérique individuel).

Le défi de l'Ecologie et des Mobilités

Les mobilités

Les mobilités sont au cœur de nombreux enjeux pour la Région des Pays de la Loire, des enjeux liés au développement économique, à l'aménagement du territoire et à la transition écologique. Au lendemain de la pandémie, dans un contexte de crises multifactorielles – économique, géopolitique, énergétique, climatique -, repenser la mobilité est désormais une priorité pour renforcer la résilience d'un pays, d'une région et créer les conditions d'une reprise plus sobre, plus verte et plus inclusive.

La Région des Pays de la Loire est une région dynamique. La croissance démographique attendue, +500 000 ligériens à horizon 2030, stimulera indéniablement la demande de transport dans la Région. L'ensemble des modes de transport contribuant en Pays de la Loire à hauteur de 34% de la consommation d'énergie finale et à hauteur de 26% de l'émission de gaz à effet de serre, il est nécessaire d'engager des stratégies de décarbonation.

Ces enjeux sont en résonance avec les priorités de l'action politique régionale : l'emploi, la jeunesse et la transition écologique.

Pour l'emploi : la politique régionale des mobilités doit permettre de faciliter le report modal pour tous, en particulier pour les déplacements domicile-travail, domicile-formation. Elle doit permettre de maintenir et développer les équilibres économiques et sociaux entre nos territoires et offrir une solution de transport à tous.

Pour la jeunesse : afin de répondre aux besoins d'une jeunesse en mouvement, dont les pratiques de déplacements évoluent et qui recourent moins à la voiture que leurs aînés, le réseau Aléop doit pouvoir offrir des services adaptés. Les transports scolaires, doivent en particulier, transporter en toute sécurité les 140 000 élèves et apprentis ligériens, dans de bonnes conditions de temps de parcours.

Pour la transition écologique : le transport collectif est un levier puissant pour un développement plus durable, sobre et décarboné des mobilités, d'autant plus s'il structure l'intermodalité et favorise le report vers des modes de déplacements plus économes en énergie et moins émetteurs de gaz à effet de serre. L'augmentation de la fréquentation des transports collectifs et l'accompagnement aux changements de comportements sont déterminants pour agir en faveur de la transition énergétique.

La Transition énergétique et écologique

Un des grands enjeux assuré par la Région porte sur la transition énergétique et écologique de notre territoire et de notre économie. En effet, pour la seconde année consécutive, l'actualité estivale avec les problématiques de pénurie d'eau, d'incendies dans nos territoires, a confirmé les effets du changement climatique que le groupe interdisciplinaire d'experts du climat a présenté en juin 2022 au parlement des territoires. Mais, ces effets futurs se sont avérés être une réalité concrète et déjà actuelle.

Ainsi, la transition énergétique et écologique de notre région, de nos territoires, de notre économie constitue donc un enjeu fort qu'il est nécessaire d'accompagner. L'année 2023 sera consacrée à ce sujet transversal qui concerne toutes les commissions sectorielles, notamment au travers de notre compétence en matière de transport, de lycées mais également d'économie et d'agriculture, de tourisme, de culture et de sports.

En s'appuyant sur nos compétences législatives en matière de transition énergétique et écologique, la Région des Pays de la Loire a décidé de concentrer ses actions autour de 4 objectifs :

- . Améliorer la qualité de l'eau et contribuer à un meilleur équilibre de la ressource.
- . Préserver les paysages, les espaces naturels et la biodiversité.
- . Assurer la transition énergétique vers la neutralité carbone et devenir une région à énergie positive.
- . Développer et accélérer l'économie circulaire et le traitement des déchets. Le soutien des projets les plus pertinents en matière d'énergie renouvelables et d'économie circulaire. Le succès des appels à projets permettra à nouveau, de mettre en avant, les capacités d'initiative et d'innovation de notre territoire et de son tissu économique.

Dans ce cadre, la Région accompagne l'action des bailleurs sociaux dans l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants et y compris dans les quartiers politiques de la ville. En partenariat avec l'Union Sociale pour l'Habitat, le dispositif EnergieSprong vise à déployer à grande échelle des rénovations énergétiques des bâtiments de logements locatifs sociaux.

Ces rénovations très performantes, rapides, qualitatives, attractives et confortables, s'appuient notamment sur de nouvelles méthodes d'industrialisation de la rénovation, et sur un cahier des charges basé sur des exigences de résultats plutôt que de moyens afin de faire bénéficier aux résidents de logements plus confortables énergétiquement et de limiter les dépenses des ménages liées aux consommations énergétiques.

Enfin, La Région soutient l'Union Sociale pour l'Habitat via une convention pour l'accompagner dans ses missions en faveur du logement social sur le territoire ligérien.

Le défi de l'Economie et de l'Emploi

Développement économique

Le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDE2I) 2022-2028 : nouveau cap pour l'action économique en Pays de la Loire.

Le nouveau SRDE2I adopté en mars 2022 a fixé un cap à l'ensemble des acteurs Région, Métropole, Agglomérations, EPCI ou organismes consulaires.

Cinq défis et vingt-cinq priorités en dessinent l'ossature.

1^{er} défi : Faire des révolutions numériques et écologiques le socle de notre réindustrialisation

- . Poursuivre la réindustrialisation de nos territoires en soutenant les mutations technologiques et sociales de nos entreprises.
- . Préserver et renforcer la capacité d'investissement de nos entreprises.
- . Acculturer nos entreprises aux enjeux de l'innovation et accompagner leurs projets.
- . Accompagner la croissance verte de nos entreprises et encourager la création de nouveaux modèles économiques.
- . Faciliter une transition numérique sereine de notre économie et poursuivre le développement de la croissance de la filière numérique.
- . Poursuivre notre politique volontariste de soutien au développement durable des filières pêche, aquaculture, agriculture.

2^{ème} défi : Préserver l'ancrage territorial de nos savoir-faire et les valoriser à l'international

- . Encourager les investissements et réinvestissements étrangers en région :
- . Soutenir les entreprises vers la conquête de nouveaux leviers de croissance à l'international.
- . Renforcer nos filières stratégiques et faire émerger des filières d'excellence
- . Poursuivre la structuration des filières émergentes de la croissance bleue : les EMR et les microalgues :
- . Développer nos filières énergétiques d'avenir en créant les conditions d'un développement des usages :
- . Conforter le leadership nautique des Pays de la Loire

3^{ème} défi : Construire une nouvelle gouvernance économique territoriale conjuguant proximité et simplification au service de nos acteurs

- . Développer le capital touristique de nos territoires en soutenant la compétitivité de nos acteurs et l'émergence de nouvelles filières
- . Défendre une économie de proximité vecteur de dynamisme et d'attractivité de nos territoires :
- . Renforcer les acteurs économiques de l'ESS pour une création de valeur dans les territoires :
- . Faciliter la création, la reprise ou la transmission d'entreprise pour capitaliser sur nos réussites :
- . Accompagner les nouveaux modèles entrepreneuriaux, avec une vigilance particulière sur la sécurisation des parcours pour éloigner le risque d'entrepreneuriat précaire
- . Mettre en place une coopération unique avec les territoires, socle d'une gouvernance partagée et responsable sur le volet économie, emploi, formation

4^{ème} défi : Défendre et soutenir le développement d'infrastructures performantes

Nous ne pourrions déployer une politique économique ambitieuse en faisant l'impasse sur les leviers d'accélération que sont nos infrastructures. Or, notre territoire souffre encore d'une attractivité européenne modérée, talon d'Achille de notre compétitivité. Nos trois priorités se concentreront donc sur :

- . le soutien à la Stratégie du Grand Port Maritime de Nantes au service d'un développement économique durable du Grand Ouest ;
- . la poursuite du désenclavement de notre territoire adossé à des infrastructures performantes ;
- . l'accélération du déploiement du numérique sur tous nos territoires (couverture très haut débit).

5^{ème} défi : Relever le défi des compétences d'aujourd'hui et de demain

Répondre aux difficultés de recrutement, impliquer les entreprises dans la formation, encourager les passerelles public/privé via le recrutement de doctorants, accompagner les entreprises des territoires dans la valorisation de leur "marque employeur" ... sont autant de priorités que nous nous sommes fixés et que nous aurons à réussir.

Initialement lancé lors du plan voté en octobre 2021 pour accompagner le recrutement des métiers en tension, nous poursuivrons ces actions pour continuer à être la Région où le taux de chômage est le plus faible de France.

Dans ce cadre, la Région entend agir avec pragmatisme et cohérence en réaffirmant avec force trois ambitions sur ce mandat :

- Poursuivre le combat pour l'emploi qui reste la 1^{ère} de nos batailles.
- Soutenir et préserver la création de valeur sur notre territoire : de la recherche à l'innovation en passant par l'ouverture internationale et toutes les dynamiques de transformation vers de nouveaux modèles de développement plus résilients (digitalisation, décarbonation, relocalisation...).
- Permettre à notre jeunesse de se projeter vers un avenir plus désirable.

Une nouvelle feuille de route de la Collectivité régionale attendue pour 2024 pour mieux relever les défis partagés dans le SRDE2I

La **question de l'efficacité de l'action de la Région est plus que jamais au cœur de nos préoccupations : il s'agit d'aller là où notre intervention sera encore plus déterminante pour le territoire, pour nos emplois, pour l'avenir de notre jeunesse.**

Sur la base d'une **vision plus fine des forces et faiblesses de notre économie régionale, comparativement aux autres régions françaises ou européennes**, et d'une **analyse actualisée des opportunités/menaces pour notre économie**, une nouvelle feuille de route de la Collectivité régionale sera proposée début 2024.

La Formation : une offre de formation souple et adaptable, pour répondre aux besoins des employeurs

Dans le contexte actuel de forte baisse du nombre de demandeurs d'emploi et de difficultés accrues des employeurs à recruter, la priorité de la Région est d'abord de répondre aux besoins des employeurs.

Pour cela, la Région s'attache tout d'abord à mettre en place une offre de formation « PREPA », qui vise à rendre employables les demandeurs d'emploi qui ne le sont plus ou pas encore. Cette offre concerne la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, l'acquisition des bases du français professionnel pour les demandeurs d'emploi non francophones, ainsi que l'élaboration d'un projet professionnel réaliste et réalisable en vue d'un accès direct à l'emploi ou à une formation certifiante. Dans ce cadre, les stagiaires font des stages de découverte des métiers en entreprise, ainsi qu'au sein des organismes de formation préparant à l'exercice d'un métier (dont les CFA).

Sans cette action pédagogique conjointe en direction des demandeurs d'emploi pas peu qualifiés, voire très éloignés de l'emploi, les formations préparant à l'exercice d'un métier ne trouveront pas leur public et, par voie de conséquences, les employeurs ne trouveront pas les professionnels dont ils ont besoin. Dans le contexte actuel, il n'est plus question pour les organismes de formation de sélectionner le public adapté à leur formation, mais d'adapter leur formation au public tel qu'il est.

Cette « première marche » franchie l'offre de formation professionnelle continue de la Région se poursuit en proposant aux demandeurs d'emploi ainsi qu'aux employeurs de véritables « SolutionS Formation-Emploi ». Les formations qui s'y rapportent sont construites directement avec les employeurs, qui s'engagent à recruter à l'issue de la formation. Les formations peuvent donc se dérouler pour tout ou partie à l'interne de l'entreprise, viser une certification complète, ou uniquement certains blocs de compétences, voire être professionnalisantes (c'est-à-dire sans la sanction d'une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles).

Ces formations visent en priorité les demandeurs d'emploi de longue durée, ou non qualifiés, ou bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, ou encore reconnus travailleurs handicapés, ou résidants dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, ou seniors, ou suivis par les opérateurs spécialisés du réseau France Travail et leurs partenaires.

Elles devront conduire en priorité à un contrat d'au moins 24 heures hebdomadaires, sous forme de CDI, CDD d'au moins 6 mois ou de contrats en alternance. Pour que SolutionS Formation-Emploi fonctionne, il est nécessaire de tenir les engagements réciproques suivants :

- . Que le demandeur d'emploi s'engage à suivre la formation et à prendre l'emploi auquel elle le prépare. La Charte des droits et devoirs de la Région actuellement en vigueur devra être signée par le stagiaire.
- . Que l'employeur s'engage sur son besoin, et soit effectivement prêt à embaucher, à faire évoluer ses processus de recrutement et à faire le pari de profils différents. Il devra aider France Travail à présenter son offre, ses métiers, son environnement aux candidats. Il devra accueillir les stagiaires en stage pratique.
- . Que France Travail s'engage à sourcer et orienter les demandeurs d'emploi, avec une attention toute particulière, en lien avec l'employeur et lui rendant compte de la progression du sourcing.
- . Que l'organisme de formation s'engage sur sa capacité à conduire une formation non pas "catalogue", mais totalement adaptée à l'entreprise, en écoutant son besoin et le traduisant en parcours pédagogique pertinent. Au besoin en formant sur site, en interne, en plateau technique mobile.
- . Que l'EPCI s'engage. Il pourra faciliter le déroulé de la formation (par exemple en mettant des salles à disposition) s'impliquer dans le sourcing (en communiquant auprès de la population) etc.
- . Que la Région s'engage à sortir des cadres habituels, en usant de toute la souplesse des marchés à bons de commande.

L'enseignement supérieur

L'année 2022 a été marquée par l'adoption, lors de la session de mars 2022, du CPER 2021-2027, négocié entre l'Etat et la Région et concerté avec l'ensemble des collectivités. Le volet ESRI du CPER 2021-2027 a vocation à accompagner en particulier la transition énergétique des bâtiments académiques et à l'amélioration des conditions d'études et de recherche sur les différents territoires académiques de la région.

Il comprend un plan massif de rénovation des campus universitaires. Au total, 73 opérations seront financées dans le cadre du CPER 2021-2027 pour un montant global inédit de projets publics qui excède les 300 millions d'euros.

Orientations et axes d'interventions partagés des villes labellisées contrat villes :

- . Valoriser la qualité de l'offre de formation.
- . Développer les formations professionnelles et supérieures adaptées au territoire et favoriser l'emploi des jeunes.
- . Encourager le dialogue et les coopérations entre les établissements.
- . Intégrer au mieux les étudiants dans la vie de la cité.
- . Améliorer les conditions de vie et de formation pour les étudiants du territoire et développer un environnement d'apprentissage attractif et propice à la réussite.
- . Favoriser le développement de l'offre de formations-formations supérieures de proximité notamment dans le cadre de dispositifs hybrides ou distanciels.

ENGAGEMENTS BPIFRANCE

Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents.

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012.

SOLUTIONS DE DROIT COMMUN : Bpifrance propose des solutions variées : innovation, financement, garantie, fonds propres, international, accompagnement.

PROGRAMMES SPECIFIQUES : Bpifrance met en place des dispositifs dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 aux côtés d'acteurs publics et privés de l'écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques, etc.). Bpifrance appuie son action sur des réseaux, notamment les Réseaux membres du collectif Cap Créa¹

- **15 briques de solutions :** Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 se décline en 15 actions pour détecter, informer, orienter, accompagner, financer, accélérer et développer l'entrepreneuriat dans les quartiers.
- **Concours Talents des Cités :** un concours national qui valorise les entrepreneurs des quartiers et les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Il mobilise les réseaux du collectif Cap Créa et l'écosystème local à chaque étape.
- **La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030 :** des événements au cœur des territoires prioritaires, associant les acteurs de l'entrepreneuriat, de la cohésion et de la culture. Ils proposent des informations, des ateliers, du networking et des festivités.
- **Les Bus de l'Entrepreneuriat :** des dispositifs itinérants qui offrent aux publics éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Ils détectent les talents dans les QPV et les orientent vers les structures partenaires adaptées.
- **Les CitésLab :** des chefs de projet qui détectent, préparent et orientent les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils assurent un flux qualifié à l'écosystème local de l'accompagnement.
- **Les Carrefours de l'entrepreneuriat :** le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. Il regroupe dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création.
- **Le renforcement des actions des Réseaux :** pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.
- **Un nouveau Prêt d'honneur Quartiers :** un prêt à taux zéro déployé notamment par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa. Il répond massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.
- **Des actions renforcées en soutien aux projets innovants :** grâce au programme French Tech Tremplin avec une Bourse French Tech. Il favorise l'émergence de start-up ambitieuses issues ou implantées dans les QPV.
- **Un nouveau prêt bonifié Flash :** un prêt 100% digital à destination des TPE de plus de 3 ans. Il permet de financer des besoins de trésorerie, d'investissement ou de développement.
- **Un nouveau Fonds de fonds en investissement :** qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.
- **Une équipe Fast Track to Cash :** qui facilite l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers les solutions spécifiques ou de droit commun. Elle accompagne les entrepreneurs des QPV dans leur recherche de financement.
- **Les accélérateurs :** Emergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Ils offrent un accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise, comprenant conseil, formation et networking.
- **Des nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation :** pour répondre à des besoins particuliers, tels que l'accès aux marchés publics et privés ou le Comex de poche. Ils apportent de la visibilité, de la crédibilité et du mentorat aux entrepreneurs.

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.

¹ Le collectif Cap Créa réunit les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.